

CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU JEUDI 08 FEVRIER 2024

(Articles L2121-7 à L2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT))

**À 20 h 30 - Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville
90, avenue du Professeur Émile-Sergent - 78680 Épône**

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation de secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2023
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétence
- Communication du Maire

Débat Politique Générale de la commune

A) FINANCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Motion de soutien au Conseil Départemental des Yvelines sur les mesures financières demandées à l'Etat
2. Etude pré-opérationnelle pour l'opération de l'Amélioration de l'Habitat – Rénovation urbaine (OPAH-RU)
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2024

B) CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

1. Convention partenariale dans le cadre du prix « Manga Powa » d'Épône

C) ENFANCE, JEUNESSE ET PREVENTION

1. Avenant à la convention IFEP - Mise à disposition de véhicule entre la Mairie d'Épône et l'Association IFEP

Questions Orales

Fait à Épône, le 02 février 2024



Monsieur Ivica JOVIC

Ivica Jovic
Maire d'Épône,